

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**2021-06-107**

**Séance du 19 octobre 2021**

**Nombre de conseillers**

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt et un, le 19 octobre 2021  
Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin  
légalement convoqué le 13 octobre 2021  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

**Jouv-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER,  
M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Dominique THENAULT,  
M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

**Sennely** : M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Katia BAILLY à Mme Anna MAZIER, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Didier BRAULT à Mme Marie-Anne LINGARD, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Décision modificative n°2 budget annexe office du tourisme**

Vu l'avis de la commission Finances en date du 14 octobre 2021

Vu la délibération n° 2020-07-172 relative à l'adoption du budget primitif 2021, dont les sections s'équilibrent comme suit :

Dépenses fonctionnement :	113 036 €	Recettes fonctionnement :	113 036 €
Dépenses investissement :	155 000 €	Recettes investissement :	155 000 €

On note essentiellement des dépenses supplémentaires en charges de personnel. Le contrat de l'emploi saisonnier a été prolongé jusqu'en fin d'année pour assurer la mise en œuvre des boucles de randonnée. Côté recettes de fonctionnement, le montant de la taxe de séjour perçue a été révisé à la baisse.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

ADOpte la décision modificative n°2 pour 2021 du budget annexe Tourisme de la Communauté de communes des Portes de Sologne, équilibrée comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	DM 1	DM 2	TOTAL
Chapitre 011 Charges à caractère général	22 750 €	8 333 €	1 000 €	32 083 €
Chapitre 012 Charges de personnel	80 186 €		6 450 €	86 636 €
Chapitre 65 Charges gestion courante	5 100 €	10 €		5 110 €
<b>Total Dépenses Réelles</b>	<b>108 036 €</b>	<b>8 343 €</b>	<b>7 450 €</b>	<b>123 829 €</b>
Chapitre 023 Virement à la section Investissement	5 000 €			5 000 €
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>113 036 €</b>	<b>8 343 €</b>	<b>7 450 €</b>	<b>128 829 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	DM 1	DM 2	TOTAL
Chapitre 70 Ventes Produits	1 500 €			1 500 €
Chapitre 73 Impôts et Taxes	50 000 €	8 343 €	-5 000 €	53 343 €
Chapitre 74 Dotations et Subventions	61 536 €		12 450 €	73 986 €
<b>Total Recettes Réelles</b>	<b>113 036 €</b>			<b>128 829 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>113 036 €</b>	<b>8 343 €</b>	<b>7 450 €</b>	<b>128 829 €</b>

Pas d'écritures en section d'investissement.

Le Président,  
 Jean-Paul ROCHE

Signé par : Jean-Paul ROCHE  
 Date : 22/10/2021  
 Qualité : CC PORTES DE  
 SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**2021-06-108**

**Séance du 19 octobre 2021**

**Nombre de conseillers**

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt et un, le 19 octobre 2021  
Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin  
légalement convoqué le 13 octobre 2021  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

**Jouv-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER,  
M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Dominique THENAULT,  
M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

**Sennely** : M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Katia BAILLY à Mme Anna MAZIER, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Didier BRAULT à Mme Marie-Anne LINGARD, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet** : **Décision modificative n°2 budget principal**

Vu l'avis de la commission Finances en date du 14 octobre 2021

Vu la délibération n° 2020-07-168 relative à l'adoption du budget primitif 2021, dont les sections s'équilibrent comme suit :

Dépenses fonctionnement :	8 489 049 €	Recettes fonctionnement :	8 489 049 €
Dépenses investissement :	1 785 889 €	Recettes investissement :	1 785 889 €

Côté fonctionnement, il s'agit en dépenses d'augmenter la subvention vers l'office de tourisme et d'intégrer le dégrèvement exceptionnel de CFE pour la COVID. En ce qui concerne les recettes, sont intégrées plusieurs recettes notifiées.

Côté investissement, il s'agit de créer une opération pour la création de l'aménagement à la Rabolière de l'espace partagé « *co-working, pépinière et bureaux intercommunaux* ».

***Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,***

ADOpte la décision modificative n°2 pour 2021 du budget principal de la Communauté de communes des Portes de Sologne présentée de manière détaillée en annexe, équilibrée comme suit :

Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le



ID : 045-200005932-20211019-2021\_06\_108-DE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BS 2021	DM 1		
Chapitre 011 Charges à caractère général	1 454 108,00 €	118 072,00 €			1 572 180,00 €
Chapitre 012 Charges de personnel	1 363 803,00 €	18 861,00 €			1 382 664,00 €
Chapitre 014 Atténuation produits	2 814 348,00 €		37 362,00 €	19 352,00 €	2 871 062,00 €
Chapitre 65 Charges gestion courante	2 027 917,00 €	73 866,00 €		12 450,00 €	2 114 233,00 €
Chapitre 66 Charges financières	91 633,00 €				91 633,00 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	520,00 €	7 500,00 €			8 020,00 €
Chapitre 68 Dotation aux provisions	110 000,00 €				
<b>Total Dépenses Réelles</b>	<b>7 862 329,00 €</b>	<b>218 299,00 €</b>	<b>37 362,00 €</b>	<b>31 802,00 €</b>	<b>8 149 792,00 €</b>
Chapitre 023 Vir. Section investiss.	449 081,00 €	1 176 222,70 €	-22 099,00 €		1 603 204,70 €
Chapitre 042 Opération d'ordre	177 639,00 €	531,00 €			178 170,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>8 489 049,00 €</b>	<b>1 395 052,70 €</b>	<b>15 263,00 €</b>	<b>31 802,00 €</b>	<b>9 931 166,70 €</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2021	BS 2021	DM 1	DM 2	TOTAL
Chapitre 013 Atténuations de charges	1 500,00 €			3 400,00 €	4 900,00 €
Chapitre 70 Ventes Produits	615 217,00 €	20 000,00 €			635 217,00 €
Chapitre 73 Impôts et Taxes	6 747 189,00 €	- 39 581,00 €	3 392,00 €		6 711 000,00 €
Chapitre 74 Dotations et Subventions	1 105 598,00 €	398 047,00 €	2 295,00 €	5 402,00 €	1 511 342,00 €
Chapitre 75 Autres produits	3 001,00 €		8 826,00 €		11 827,00 €
Chapitre 77 Produits exceptionnels	15 000,00 €		750,00 €	23 000,00 €	38 750,00 €
<b>Total Recettes Réelles</b>	<b>8 487 505,00 €</b>	<b>378 466,00 €</b>		<b>31 802,00 €</b>	<b>8 913 036,00 €</b>
Chapitre 042 Opération D'ordre de transferts	1 544,00 €	20,00 €			1 564,00 €
002 Résultat de l'exercice N-1		1 016 566,70 €			1 016 566,70 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>8 489 049,00 €</b>	<b>1 395 052,70 €</b>	<b>15 263,00 €</b>	<b>31 802,00 €</b>	<b>9 931 166,70 €</b>

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	RAR	BS 2021	DM 1 2021	DM 2 2021	TOTAL
<b>Chapitre 16</b>						
Remboursement d'emprunt	291 000,00 €					291 000,00 €
<b>Chapitre 20 Immobilisations incorporelles</b>	251 820,00 €	45 807,25 €				297 627,25 €
Chapitre 204 Subventions d'équipements versées	470 000,00 €	253 341,60 €	100 000,00 €			823 341,60 €
<b>Chapitre 21 Immobilisations corporelles</b>	739 650,00 €	121 690,93 €	1 748 221,70 €	-22 099,00 €	-1 310 000,00 €	1 277 313,63 €
<b>Chapitre 23 Immobilisations en cours</b>						
Chapitre opération 109 « Ex Rabolière »					1 310 000,00 €	1 310 000,00 €
<b>Chapitre 27 Autres immobilisations financières</b>	31 875,00 €					31 875,00 €
<i>Total Dépenses Réelles</i>	1 784 345,00 €	420 839,78 €	1 848 221,70 €	-22 099,00 €	0,00 €	4 031 307,48 €
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	1 544,00 €		20,00 €			1 564,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE</b>	1 785 889,00 €	420 839,78 €	1 848 241,70 €	-22 099,00 €	0,00 €	4 032 871,48 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2021	RAR	BS 2021	DM 1 2021	DM 2 2021	TOTAL
<b>Chapitre 10 Dotations Fonds et réserves</b>	50 000,00 €	18 059,00 €				68 059,00 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			700 000,00 €			700 000,00 €
<b>Chapitre 13 Subv. d'investissement</b>	308 544,00 €	82 084,74 €	400 300,00 €			790 928,74 €
<b>Chapitre 16 Dette</b>	750 625,00 €		-750 625,00 €			
<b>Chapitre 27 Autres immobilisations financières</b>	50 000,00 €					50 000,00 €
<i>Total Recettes Réelles</i>	1 159 169,00 €	100 143,74 €	349 675,00 €			1 608 987,74 €
Chapitre 040 Opération D'ordre de transfert	1 77 639,00 €		531,00 €			178 170,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	449 081,00 €		1 176 222,70 €	-22 099,00 €		1 603 204,70 €
Résultat N-1			642 509,04 €			642 509,04 €
<b>TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE</b>	1 785 889,00 €	100 143,74 €	2 168 937,74 €	-22 099,00 €	0,00 €	4 032 871,48 €

Le Président,  
 Jean-Paul ROCHE

Signé par : Jean-Paul ROCHE  
 Date : 22/10/2021  
 Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**2021-06-109**

**Séance du 19 octobre 2021**

**Nombre de conseillers**

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt et un, le 19 octobre 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin

légalement convoqué le 13 octobre 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la

Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

**Sennely** : M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Katia BAILLY à Mme Anna MAZIER, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Didier BRAULT à Mme Marie-Anne LINGARD, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet** : Subvention complémentaire 2021 pour le budget annexe de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne (OTPS)

Vu la création du budget annexe du budget annexe de tourisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

Vu les articles L 2224-1 et L 2224-2 du CGCT ;

Vu la commission finances du 14 octobre 2021 ;

Vu le budget primitif 2021 du budget annexe du de l'office de tourisme des Portes de Sologne,

En raison de la pandémie et de la faible perception de taxe de séjour sur le premier quadrimestre de l'année et afin de garantir le bon fonctionnement de l'office du tourisme dans le cadre de la première année de fonctionnement, notamment dans le cadre de la mise en place des boucles de randonnée, il convient de verser une subvention complémentaire du budget principal de la CCPS de 12 450 € pour équilibrer le budget 2021 du tourisme, et ce même si les budgets annexes des SPA ne sont pas soumis à des règles d'équilibre particulières.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

VERSE une subvention de fonctionnement complémentaire de 12 450 € au budget annexe de l'Office de Tourisme des Portes de Sologne.

Signé par : Jean-Paul ROCHE  
Date : 22/10/2021  
Le Président  
Jean-Paul ROCHE  
QUALITÉ : CC PORTES DE  
SOLOGNE-PDT

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**2021-06-110**

**Séance du 19 octobre 2021**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt et un, le 19 octobre 2021  
Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin  
légalement convoqué le 13 octobre 2021  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER,  
M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Dominique THENAULT,  
M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligay-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Katia BAILLY à Mme Anna MAZIER, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Didier BRAULT à Mme Marie-Anne LINGARD, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Attribution d'un Fonds de concours à la commune d'Ardon – CV6

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,  
Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-03-35 en date du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versement des fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,  
Vu la demande de fonds de concours en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021 formulée par la commune d'Ardon relative à la sécurisation du CV 6 d'un montant de 28 140 € HT,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

ATTRIBUE un fonds de concours à la commune d'Ardon en vue de participer au financement de la sécurisation du CV6 de 14 170 € soit 50 %,

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

Signé par : Jean-Paul ROCHE  
Date : 22/10/2021  
Qualité : CC PORTES DE  
SOLOGNE-PDT  
Le Président  
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**2021-06-111**

**Séance du 19 octobre 2021**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt et un, le 19 octobre 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 octobre 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jony-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER,  
M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Dominique THENAULT,  
M. Jean-Frédéric OUVRY

Lignv-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Katia BAILLY à Mme Anna MAZIER, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Didier BRAULT à Mme Marie-Anne LINGARD, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet** : Attribution d'un Fonds de concours à la commune d'Ardon – matériel électroportatif

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-03-35 en date du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versement des fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la demande de fonds de concours en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021 formulée par la commune d'Ardon relative à l'achat de matériel électroportatif pour le service technique communal d'un montant de 4 584,15 € HT,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

ATTRIBUE un fonds de concours à la commune d'Ardon en vue de participer au financement de l'acquisition de matériel électroportatif pour le service technique communal de 2 290 € soit 49,95 %,

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 22/10/2021

Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**2021-06-112**

**Séance du 19 octobre 2021**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt et un, le 19 octobre 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin  
légalement convoqué le 13 octobre 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

**Jouv-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER,  
M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Dominique THENAULT,  
M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

**Ménestreau-en-Villette** : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

**Sennely** : M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Katia BAILLY à Mme Anna MAZIER, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Didier BRAULT à Mme Marie-Anne LINGARD, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet** : Attribution d'un Fonds de concours à la commune d'Ardon – mobilier administratif

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-03-35 en date du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versement des fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la demande de fonds de concours en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021 formulée par la commune d'Ardon relative à l'achat de mobilier administratif d'un montant de 4 946,41 € HT,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

ATTRIBUE un fonds de concours à la commune d'Ardon en vue de participer au financement de l'acquisition de mobilier administratif de 2 470 € soit 49,94 %,

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

Signé par : Jean-Paul ROCHE  
Date : 22/10/2021  
Qualité : CC PORTES DE  
SOLOGNE-PDT  
Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**2021-06-113**

**Séance du 19 octobre 2021**

Nombre de conseillers  
Exercice : 27  
Présents : 20  
Votants : 27

L'An Deux Mille vingt et un, le 19 octobre 2021  
Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin  
légalement convoqué le 13 octobre 2021  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER,  
M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Dominique THENAULT,  
M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

**Sennely** : M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Katia BAILLY à Mme Anna MAZIER, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Didier BRAULT à Mme Marie-Anne LINGARD, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet** : Attribution d'un Fonds de concours à la commune d'Ardon – travaux groupe scolaire

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,  
Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-03-35 en date du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versement des fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,  
Vu la demande de fonds de concours en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021 formulée par la commune d'Ardon relative aux travaux du groupe scolaire d'un montant de 119 859,45 € HT,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

ATTRIBUE un fonds de concours à la commune d'Ardon en vue de participer au financement des travaux du groupe scolaire de 15 270 € soit 12,74 %,

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

Signé par : Jean-Paul ROCHE  
Date : 22/10/2021  
Qualité : CC PORTES DE  
SOLOGNE-PDT  
Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**2021-06-114**

**Séance du 19 octobre 2021**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt et un, le 19 octobre 2021  
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 octobre 2021  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER,  
M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Dominique THENAULT,  
M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Katia BAILLY à Mme Anna MAZIER, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Didier BRAULT à Mme Marie-Anne LINGARD, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet** : Attribution d'un Fonds de concours à la commune d'Ardon -- éclairage pré communal

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-03-35 en date du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versement des fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la demande de fonds de concours en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021 formulée par la commune d'Ardon relative à l'éclairage du pré communal d'un montant de 11 650,90 € HT,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

ATTRIBUE un fonds de concours à la commune d'Ardon en vue de participer au financement de l'éclairage du pré communal de 5 800 € soit 49,78 %,

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

Signé par : Jean-Paul ROCHE  
Date : 22/10/2021  
Qualité : CC PORTES DE  
SOLOGNE-PDT  
Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**2021-06-115**

**Séance du 19 octobre 2021**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt et un, le 19 octobre 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 octobre 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouv-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER,  
M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Dominique THENAULT,  
M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Katia BAILLY à Mme Anna MAZIER, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Didier BRAULT à Mme Marie-Anne LINGARD, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet** : Attribution d'un Fonds de concours à la commune de Sennely – création d'une issue de secours et d'une porte coupe-feu à l'Auberge de Villechaume

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-03-35 en date du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versements des fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la demande de fonds de concours en date du 13 octobre 2021 formulée par la commune de Sennely relative la création d'une issue de secours et d'une porte coupe-feu à l'Auberge de Villechaume d'un montant de 11 506,12 € HT,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

ATTRIBUE un fonds de concours à la commune de Sennely en vue de participer au financement de la création d'une issue de secours et d'une porte coupe-feu à l'Auberge de Villechaume d'un montant de 11 506,12 € HT,

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne ou son représentant à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

Signé par : Jean-Paul ROCHE  
Date : 22/10/2021  
Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**2021-06-116**

**Séance du 19 octobre 2021**

**Nombre de conseillers**

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt et un, le 19 octobre 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 octobre 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER,  
M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Dominique THENAULT,  
M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

**Ménéstrean-en-Villette** : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

**Sennely** : M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Katia BAILLY à Mme Anna MAZIER, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Didier BRAULT à Mme Marie-Anne LINGARD, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Attribution d'un Fonds de concours à la commune de Ligny le Ribault – matériel technique**

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-03-35 en date du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versements des fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la demande de fonds de concours en date du 4 octobre 2021 formulée par la commune de Ligny le Ribault relative à l'achat d'un sécateur et d'un désherbeur mécaniques d'un montant de 1 598,44 € HT,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

ATTRIBUE un fonds de concours à la commune de Ligny le Ribault en vue de participer au financement de l'acquisition d'un sécateur et d'un désherbeur mécaniques de 799 € soit 50 %,

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne, ou son représentant, à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 22/10/2021

Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**2021-06-117**

**Séance du 19 octobre 2021**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt et un, le 19 octobre 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 octobre 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER,  
M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Dominique THENAULT,  
M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Katia BAILLY à Mme Anna MAZIER, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Didier BRAULT à Mme Marie-Anne LINGARD, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet** : Attribution d'un Fonds de concours à la commune de Ligny le Ribault - logiciel

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-03-35 en date du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versements des fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la demande de fonds de concours en date du 4 octobre 2021 formulée par la commune de Ligny le Ribault relative à l'achat de matériel et d'un logiciel pour la gestion de l'eau et de l'assainissement d'un montant de 5 054,80 € HT,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

ATTRIBUE un fonds de concours à la commune de Ligny le Ribault en vue de participer au financement de l'achat de matériel et d'un logiciel pour la gestion de l'eau et de l'assainissement de 2 527 € soit 50 %,

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne, ou son représentant, à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 22/10/2021

Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**2021-06-118**

**Séance du 19 octobre 2021**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt et un, le 19 octobre 2021  
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 octobre 2021  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER,  
M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Dominique THENAULT,  
M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménestreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Katia BAILLY à Mme Anna MAZIER, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Didier BRAULT à Mme Marie-Anne LINGARD, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet** : Attribution d'un Fonds de concours à la commune de Ligny le Ribault – matériel de sécurité

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,  
Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-03-35 en date du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versements des fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,  
Vu la demande de fonds de concours en date du 4 octobre 2021 formulée par la commune de Ligny le Ribault relative à l'achat de matériel de sécurité (bouées) d'un montant de 1 210,80 € HT,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

ATTRIBUE un fonds de concours à la commune de Ligny le Ribault en vue de participer au financement de l'achat de matériel de sécurité (bouées) de 605 € soit 50 %,

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne, ou son représentant, à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 22/10/2021

Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**2021-06-119**

**Séance du 19 octobre 2021**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt et un, le 19 octobre 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin  
légalement convoqué le 13 octobre 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER,  
M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Dominique THENAULT,  
M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

Ménéstreau-en-Villette : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

Sennely : M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Katia BAILLY à Mme Anna MAZIER, M. Stéphane CHOUMIN à M. Dominique THENAULT, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Didier BRAULT à Mme Marie-Anne LINGARD, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Modification d'un Fonds de concours à la commune de la Ferté Saint Aubin – travaux de voirie**

Vu le code des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2019-03-35 en date du 21 mai 2019 approuvant les conditions de versements des fonds de concours de la Communauté de Communes des Portes de Sologne,

Vu la délibération n° 2021-01-19 du 30 Mars 2021 de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, ayant pour objet l'attribution d'un fonds de concours à la commune de La Ferté St-Aubin en vue de participer au financement de l'acquisition foncière « TOUZE »

Vu les délibérations n°2021-3-43 du 26 mars 2021 et n°2021-04-67 du 30 juin 2021,

Vu la demande de fonds de concours en date du 18 octobre 2021 formulée par la commune de la Ferté Saint Aubin pour les travaux rues de Beauvais, Sully et St Michel d'un montant de 1 343 816 € HT,

Considérant que le dossier de demande est complet, conformément aux pièces demandées dans le Règlement d'attribution du dit fonds de concours,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint à la demande,

Considérant que la ville de La Ferté St-Aubin souhaite modifier la destination du fonds de concours 2021 versé par la CCPS,

Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 045-200005932-20211019-2021\_06\_119-DE

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**ANNULE** la délibération n°2021-01-19 du 30 Mars 2021, ayant pour objet l'attribution d'un fonds de concours à la commune de La Ferté St-Aubin en vue de participer au financement de l'acquisition foncière « TOUZE »

**ATTRIBUE** un fonds de concours à la commune de la Ferté Saint-Aubin en vue de participer au financement des travaux rues de Beauvais, Sully et St Michel de 153 333 € soit 11,41 %,

**AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de communes des Portes de Sologne, ou son représentant, à signer la convention d'attribution ainsi que tout acte y afférant.

**Le Président,  
Jean-Paul ROCHE**

**Signé par : Jean-Paul ROCHE  
Date : 22/10/2021  
Qualité : CC PORTES DE  
SOLOGNE-PDT**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**2021-06-120**

**Séance du 19 octobre 2021**

**Nombre de conseillers**

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt et un, le 19 octobre 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 octobre 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER,  
M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Dominique THENAULT,  
M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

**Ménéstreaux-en-Villette** : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

**Sennely** : M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Katia BAILLY à Mme Anna MAZIER, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Didier BRAULT à Mme Marie-Anne LINGARD, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet** : Signature d'un avenant au Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne

Le précédent Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) de la Communauté de Communes des Portes de Sologne a pris fin au 31 juillet 2020. Depuis cette date, la collectivité ne possède plus de crédits régionaux.

Alors qu'un rapprochement avec le Pays Grande Sologne était amorcé depuis plusieurs mois afin d'élaborer un CRST commun (lancement prévu au Printemps 2022), les discussions ont pris fin il y a quelques semaines faute d'accord.

Les élus ont alors souhaité se rapprocher du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne avec qui, la collectivité travaille depuis plusieurs années sur des sujets diversifiés (Contrat Local de Santé, COT ENr, LEADER, InterSCOT...) et qui dispose d'une organisation adaptée à nos attentes et à celles de l'Etat, attentif à l'organisation de la couronne métropolitaine.

La Communauté de Communes des Portes de Sologne souhaite ainsi intégrer le dit PETR et par la même occasion le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) en cours, qui sera revaloriser *au prorata temporis* avec une enveloppe dédiée à la collectivité d'un montant total de 697 000 € dont 150 000 € fléchés spécifiquement pour le pôle de centralité de La Ferté Saint-Aubin. Le montant global du CRST s'élèvera désormais à 8 235 000 € répartis entre les priorités régionales.

Un avenant est ainsi proposé pour intégrer notre collectivité au périmètre de ce contrat ainsi qu'à la maquette financière.

Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le

**SLO**

ID : 045-200005932-20211019-2021\_06\_120-DE

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

**AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 au Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) du PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne permettant à la CC des Portes de Sologne d'intégrer ledit CRST ;

**AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la maquette financière du CRST Forêt d'Orléans Loire Sologne / CC des Portes de Sologne;

**AUTORISE** le Président à mener toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents liés à la mise en place de cette délibération.

**Le Président,  
Jean-Paul ROCHE**

**Signé par : Jean-Paul ROCHE  
Date : 22/10/2021  
Qualité : CC PORTES DE  
SOLOGNE-PDT**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**2021-06-121**

**Séance du 19 octobre 2021**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt et un, le 19 octobre 2021

Le Conseil Communautaire de la Ville de La Ferté Saint Aubin  
légalement convoqué le 13 octobre 2021

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

**Jouv-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER,  
M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Dominique THENAULT,  
M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

**Sennely** : M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Katia BAILLY à Mme Anna MAZIER, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Didier BRAULT à Mme Marie-Anne LINGARD, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet** : Demande d'intégration de la Communauté de Communes des Portes de Sologne au PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne

Les élus de la CC des Portes de Sologne souhaitant renforcer le partenariat qui les lie depuis de nombreuses années avec le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne, sollicitent l'intégration audit PETR d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Considérant que les deux collectivités fonctionnent déjà ensemble autour d'actions communes et partagées (InterSCOT, COT ENR, CLS, Leader...) et qu'elles supportent des enjeux similaires tels que la mobilité, l'accueil de population, la santé, cette collaboration permettra de pérenniser les actions en cours sur un territoire de projets cohérent.

Considérant que ce rapprochement permettra un maintien de la CC des Portes de Sologne dans le paysage loirétain répondant ainsi aux attentes de l'Etat attentif à l'organisation de la couronne métropolitaine.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

SOLLICITE l'intégration de la CC des Portes de Sologne au PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne d'ici le 01 janvier 2022 ;

AUTORISE le Président à mener toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents liés à la mise en place de cette délibération.

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 22/10/2021

Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**2021-06-122**

**Séance du 19 octobre 2021**

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 20

Votants : 27

L'An Deux Mille vingt et un, le 19 octobre 2021  
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**  
légalement convoqué le 13 octobre 2021  
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la  
Communauté de Communes des Portes de Sologne

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, Mme Nicole BERRUE

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Anna MAZIER,  
M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie HARS, M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Dominique THENAULT,  
M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Marie-Anne LINGARD, M. Lionel DUPLAIX

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER

**Sennely** : M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Katia BAILLY à Mme Anna MAZIER, M. Stéphane CHOUIN à M. Dominique THENAULT, Mme Maryvonne PRUDHOMME à M. Sébastien DIFRANCESCHO, M. Didier BRAULT à Mme Marie-Anne LINGARD, Mme Gabrielle BREMOND à M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Modification de la convention de la mise à disposition du service PROU auprès de la commune de Jouy-Le-Potier**

Depuis le 15 avril 2021, le service PROU était mis à disposition à hauteur de 7 heures 16. Après l'expérience de cette nouvelle organisation, il est apparu qu'il convenait de revenir à la durée initiale de 14,33 heures à compter du 8 juin 2021.

Aussi, pour répondre aux besoins de la commune de Jouy-Le-Potier, il convient de passer un nouvel avenant à la convention de mise à disposition de service actée par délibération communautaire du 15 décembre 2020, pour tenir compte de cette modification.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

MODIFIE la convention de mise à disposition du service de Planification et Régulation de l'Occupation Urbaine auprès de la commune de Jouy-Le-Potier pour une durée hebdomadaire 14,33 heures au lieu de 7 heures 16 à compter du 8 juin 2021,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant

Le Président,  
Jean-Paul ROCHE  
Signé par : Jean-Paul ROCHE  
Date : 22/10/2021  
Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT